



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRENADE-SUR-GARONNE

Séance du 22 mars 2022

Le mardi 22.03.2022, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués (date de la convocation : 15.03.2022), se sont réunis sous la présidence de Mr. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade (Présidence confiée à Mme MOREL-CAYE, 1^{ère} Adjointe, durant l'examen, le débat et le vote du Compte Administratif 2021).

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, Mme BOULAY Dominique, M. VIDONI-PERIN Thierry, Mme TAURINES Anna, Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

M. CAUBET Christian, Mme D'ANNUNZIO Monique, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, M. MARTINET Florent, Mme IBRES Laetitia, Mme GARCIA Hélène, Mme VIDAL Aurélie, Mme LOUGE Monique.

<u>Représentés</u>: M. LOQUET Pierre (par Mme BOULAY), Mme BRIEZ Dominique (par M. PEEL), M. DOUCHEZ Dominique (par M. DELMAS), M. XILLO Michel (par M. BOURBON), Mme MANZON Sabine (par Mme MOREEL).

Absents: Mme AUREL Josie, M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire: Mme MOREEL Valérie.

Délibération n° 23-2022.

Ressources humaines.

Travaux en régie 2022. Détermination du coût moyen horaire pour les agents affectés aux services techniques.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le coût moyen horaire pour les agents affectés aux services aux services techniques, comme suit :

Calcul de l'indice moyen brut

	Nombre	Cumul
Grades	d'agents	Indices BRUTS
Adjoint technique	6	2322
Adjoint technique principal de 2ème classe	6	2718
Adjoint technique principal de 1ère classe	3	1398
Agent de maîtrise	0	0
Agent de maîtrise principal	4	2028
Ingénieur	1	774
,	20	9240

Indice moyen BRUT (9240points / 20agents)	462
Indice MAJORE correspondant	405

Calcul du coût moyen horaire

Traitement de base (IM 405 au 01/01/21)	1 897,83 €
Charges patronales (48,98 %)	924,96 €
Coût mensuel pour 151.67 heures	2 827,38 €
Coût moven horaire (2827.38 € / 151.67 h)	18,642 €

soit un coût moyen horaire arrondi à 18,64€

Pour extrait conforme, Jean-Paul DELMAS, Many de/Grenade,

Accusé de réception en préfecture 031-213102320-20220322-23-2022-DE Date de télétransmission : 24/03/2022 Date de réception préfecture : 24/03/2022